

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE REPRISE

Article 1. Définitions	2
Article 2 – Description du Service de Reprise	4
Article 3 – Acceptation et accès au Service	4
Article 4 - Produits éligibles à la Reprise – Exclusions	5
4.1 Produits éligibles à la Reprise	5
4.2 Exclusions	5
Article 5 – Informations préalables à renseigner dans le cadre du Service	5
Article 6 – Première Offre de Rachat	6
6.1 Première Offre de Rachat	6
6.2 Acceptation ou refus de la Première Offre de Rachat	6
Article 7 – Kit d'Envoi transmis par PIXMANIA GROUP	7
Article 8 – Seconde Offre de Rachat	7
8.1 Réception du Produit par le Repreneur	7
8.2 Seconde Offre de Rachat	8
8.3 Offres de Reprise ultérieures	8
Article 9 – Transfert des risques	8
Article 10 – Envoi du Produit au Repreneur	9
Article 11 – Paiement du Produit	9
Article 12 – Retour de Produit non conforme	9
Article 13 – Non-respect des conditions de reprise par le Particulier – Informations manquantes	10
Article 14 – Données Personnelles	10
Article 15 – Dispositions diverses	10
15.1 Modification des CGR	10
15.2 Nullité partielle	10
15.3 Renonciation	10
15.4 Loi applicable	11

Article 1. Définitions

Les termes et expressions employés avec une première lettre majuscule dans les présentes Conditions Générales de Reprise ont la signification suivante :

Bonus de reprise ou Bonus	désigne le crédit ajouté au prix de la Reprise Pixtrade sous forme d'un montant en euros.
Cagnotte Pix ou Cagnotte	désigne d'une part le portefeuille virtuel disponible dans l'Espace Client sur lequel l'Utilisateur peut cumuler des crédits, et d'autre part le moyen de paiement en vue de payer tout ou partie d'une Commande sur le Site.
Conditions Générales de Reprise ou CGR	désigne les présentes conditions générales encadrant la relation entre le Particulier et le Repreneur.
Conditions Générales d'Utilisation du Site ou CGU Site	désigne les conditions générales d'utilisation de la Marketplace définissant les termes et conditions d'utilisation de cette dernière par l'Utilisateur.
Conditions Générales d'Utilisation Vendeur ou CGU Vendeur	désigne les conditions générales d'utilisation de la Plateforme définissant les termes et conditions d'utilisation de cette dernière par le Vendeur.
Conditions Générales de Vente ou CGV	désigne les termes et conditions de vente des Produits sur le Site et la relation entre le Client et le Vendeur.
Données Personnelles	désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
Espace Client	désigne l'espace sur le Site à partir duquel le Client a accès à ses informations.
Marketplace	désigne la plateforme de mise en relation des Clients avec des Vendeurs via le site internet

www.pixmania.com, mise en place par PIXMANIA GROUP.

Offre de Reprise

désigne l'offre formulée par le Repreneur en vue du rachat du Produit au Particulier dont les termes et conditions de validité sont définis dans les présentes.

Particulier

désigne la personne qui souhaite offrir à la reprise son Produit et dont elle est le ou la propriétaire en souscrivant au présent Service de Reprise.

Parties

désigne ensemble le Repreneur et le Particulier.

Première Offre de Rachat

désigne la première offre de rachat formulée par le Repreneur sur la base des informations fournies par le Particulier sur le Site.

MANGOPAY

désigne le prestataire de services de paiement de PIXMANIA GROUP, MANGOPAY SA, société à responsabilité limitée immatriculée au Luxembourg. MANGOPAY SA est un établissement de monnaie électronique agréé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Produit

désigne le produit proposé à la Reprise par le Particulier.

Repreneur(s)

désigne le Vendeur lorsqu'il souscrit au Service de Reprise en vue de reprendre le Produit du Particulier.

Seconde Offre de Rachat

désigne la seconde offre formulée par le Repreneur au Particulier après réception du Produit par le Repreneur, en cas d'écart entre la valeur estimée et la valeur réelle du Produit.

Service de Reprise ou Reprise

désigne le service proposé par PIXMANIA GROUP aux Particuliers et Repreneurs par l'intermédiaire du Site et notamment la mise en relation entre les Particuliers et les Repreneurs.

Site

désigne le site internet www.pixmania.com.

Transfert de Propriété

désigne le transfert de la propriété du Produit au sens de l'article 1583 du Code civil.

Utilisateur(s)

désigne toute personne qui utilise le Site et/ou les Services de la Plateforme.

Article 2 – Description du Service de Reprise

2.1 La société PIXMANIA GROUP, dont le siège social est situé 22, rue Curnonsky, 75017 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 910 199 835, met à la disposition du Client le site internet www.pixmania.com et sa Marketplace afin de mettre en relation des Clients avec des Vendeurs.

PIXMANIA agit en tant qu'intermédiaire hébergeur du site www.pixmania.com pour mettre en relation des Vendeurs (ou Repreneurs) et des Clients (ou Particuliers). A ce titre, la responsabilité de PIXMANIA ne peut être recherchée en cas de litige en lien avec les Produits, leur vente et/ou leur reprise par un Repreneur.

Les présentes Conditions Générales de Reprise définissent les termes et modalités régissant la relation entre les Repreneurs et les Particuliers, qui s'engagent à se conformer à celles-ci dans le cadre de la Reprise des Produits via le Site.

Les points qui échappent aux présentes Conditions Générales de Reprise restent soumis aux dispositions contractuelles des autres contrats liant les Parties, à savoir :

- Les CGV liant le Vendeur avec le Client ;
- Les CGU du Site ;
- Les CGU Vendeur.

2.2 PIXMANIA propose sur son Site le Service de Reprise. Ce Service consiste à mettre en relation des Particuliers, personnes physiques majeures ou personnes morales, et qui souhaitent revendre leur(s) Produit(s), avec des Repreneurs. On entend par Repreneur les Vendeurs, lorsque ces derniers agissent dans le cadre du Service de Reprise et achètent des Produits vendus par des Particuliers afin de les reconditionner puis de les revendre.

Il est précisé que ce Service peut également être utilisé concomitamment à l'achat par un Particulier d'un Produit sur le Site.

Article 3 – Acceptation et accès au Service

3.1 L'accès au Service suppose, dans un premier temps, que les Particuliers aient préalablement accepté sans réserve les [CGV Pixmania](#) ainsi que les [CGU du Site](#). De même, cela suppose que les Repreneurs aient préalablement accepté les CGU Vendeur accessibles depuis leur espace Vendeur.

L'accès au Service suppose, dans un second temps, que les Particuliers ainsi que les Repreneurs acceptent de se conformer sans réserve aux présentes Conditions Générales de Reprise.

Les Repreneurs et les Particuliers reconnaissent avoir pris connaissance des CGR préalablement à chaque Reprise, CGR qu'ils acceptent et s'engagent à respecter pendant toute la durée d'utilisation du Service.

Le refus des Conditions Générales de Reprise fait obstacle à l'utilisation du Service.

3.2 L'accès au Service de Reprise est gratuit pour le Particulier.

Article 4 - Produits éligibles à la Reprise – Exclusions

4.1 Produits éligibles à la Reprise

Les présentes CGR sont applicables à l'ensemble des catégories de Produits présentes sur le Site.

Le Particulier aura la possibilité de choisir le Produit qu'il souhaite proposer à la Reprise via la page Pixtrade accessible depuis le footer du Site ou directement depuis la page de la fiche produit.

4.2 Exclusions

Le Particulier reconnaît et accepte qu'il ne peut pas proposer à la Reprise :

- Des Produits dont la commercialisation ou la vente viole la loi, traités, directives ou règlements nationaux ou internationaux en vigueur, notamment en raison de leur caractère frauduleux ou en raison d'une atteinte aux droits d'un tiers, en ce qui comprend l'atteinte à la propriété intellectuelle ou une violation de réseaux de distribution sélective ou exclusive ;
- Des Produits présentant une non-conformité aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes applicables à certains produits ;
- Des Produits non compatibles avec le marché européen et/des Produits débridés et/ou connectés à un compte utilisateur.

Article 5 – Informations préalables à renseigner dans le cadre du Service

Le Particulier s'engage à décrire le plus sincèrement possible la nature et l'état du Produit qu'il souhaite vendre.

Le Particulier renseigne :

- (i) la nature du Produit qu'il souhaite vendre,
- (ii) sa marque,
- (iii) son modèle,
- (iv) sa capacité,
- (v) ses particularités,
- (vi) son état fonctionnel,
- (vii) et son état esthétique.

Il est en outre rappelé que le Produit proposé à la Reprise ne doit pas avoir été obtenu de manière illicite par le Particulier.

Article 6 – Première Offre de Rachat

6.1 Première Offre de Rachat

La Première Offre de Rachat est basée sur les éléments renseignés et les déclarations faites de bonne foi par le Particulier. Cette Première Offre de Rachat comporte un prix de rachat et éventuellement le montant d'un Bonus.

Dans la mesure où cette Première Offre de Rachat est formulée au regard des descriptions et déclarations faites par le Particulier, elle n'engage le Repreneur que dans la limite de la véracité et de l'exactitude desdites descriptions et déclarations.

En conséquence, la Première Offre de Rachat ne constitue pas une offre au sens de l'article 1113 du Code civil et le Particulier qui l'accepte comprend que son acceptation de la Première Offre de Rachat n'entraîne pas la formation du contrat de vente avec le Repreneur.

6.2 Acceptation ou refus de la Première Offre de Rachat

Dans l'hypothèse où le Particulier refuserait la Première Offre de Rachat, cette dernière prend fin dès qu'il formule son refus. Il est précisé que le refus du Particulier ne fait pas obstacle à la possibilité de proposer de nouveau son Produit à la Reprise.

A l'inverse, le Particulier qui accepte une Première Offre de Rachat s'engage à :

- a) Supprimer l'ensemble des données y compris des Données Personnelles contenues dans le Produit, et déconnecter tout compte personnel, ainsi que tout code qui pourrait limiter ou empêcher l'accès, pour le Repreneur, au contenu du Produit,
- b) En fonction du mode de paiement choisi par le Particulier :
 - Renseigner son IBAN et code BIC, si le Particulier choisit le paiement par virement bancaire. Ces informations seront traitées par le prestataire de paiement de PIXMANIA, au plus tard à l'expiration du délai d'acceptation de l'Offre de Rachat ;
 - Ou avoir confirmé au préalable le choix de la Cagnotte Pix à la fin de son estimation, lors de l'Offre de Reprise proposée sur le Site, si le Particulier choisit d'être crédité sur sa Cagnotte (conditions d'utilisation de la Cagnotte Pix ici).
- c) Renseigner sa date de naissance, sa civilité, sa nationalité, son adresse postale et son numéro de téléphone, et à télécharger la copie de la pièce justificative dans un format clair et lisible,
- d) Indiquer le mode d'envoi de son Produit au Repreneur, étant précisé que le Particulier doit utiliser le Kit d'Envoi prépayé fourni par le Repreneur, ou à défaut pour les catégories de Produits non concernées par le Kit d'Envoi, envoyer le

Produit en utilisant le bon de transport prépayé, téléchargeable depuis son Espace Client.

- e) Joindre le bon de cession dûment complété et signé à son Produit lors de l'envoi au Repreneur. Le bon de cession est adressé au Repreneur par courrier électronique à la suite de son acceptation de la Première Offre de Rachat et est également disponible en téléchargement via son Espace Client.

Le Repreneur s'engage à proposer des prix arrondis à l'euro près.

Article 7 – Kit d'Envoi transmis par PIXMANIA GROUP

Une fois la Première Offre de Rachat acceptée, le Particulier s'engage à envoyer le Produit dans un délai de quatorze (14) ouvrables au Repreneur, en utilisant le Kit d'Envoi qui lui a été transmis.

Pour les catégories de Produits autres que les téléphones portables, le Repreneur ne fournira pas de Kit d'Envoi. Le Particulier doit alors envoyer le Produit via le bon de transport transmis par le Repreneur, dans un emballage sécurisé et robuste.

Le Kit d'Envoi est composé d'une boîte de transport ou d'une enveloppe bullée de taille suffisante pour contenir le Produit ainsi que d'une étiquette de transport. Il est accompagné du matériel permettant l'emballage du produit.

Le coût du Kit d'Envoi est à la charge du Repreneur dans les conditions prévues par les CGU Vendeur.

Article 8 – Seconde Offre de Rachat

8.1 Réception du Produit par le Repreneur

A réception du Produit et après analyse des descriptions et déclarations faites par le Particulier conformément à l'article 5 des présentes Conditions Générales de Reprise :

- Si le Produit reçu par le Repreneur est conforme à la déclaration et à la description faites par le Particulier : le Repreneur dispose alors d'un délai de deux (2) jours ouvrés pour effectuer le paiement du prix du Produit au profit du Particulier sur la Cagnotte Pix ou le compte bancaire de ce dernier, étant précisé que le délai effectif de réception du prix par le Particulier peut varier selon les délais de traitement bancaire.
- Si le Produit reçu par le Repreneur n'est pas conforme à la déclaration et/ou à la description faite par le Particulier, et que le Repreneur est en mesure de démontrer la non-conformité : dans ce cas, le Repreneur dispose de deux (2) jours ouvrés pour formuler une Seconde Offre de Rachat qui annule et remplace la première. Le Repreneur s'engage à formuler une seconde offre d'au moins un (1) euro, sauf dans les cas exceptionnels suivants :
 - Produits modifiés par des extensions qui ne sont pas proposées par une boutique officielle,

- Produits non compatibles et/ou non destinés au marché européen,
- Contrefaçons,
- Téléphones blacklistés (lorsque le numéro IMEI a été bloqué par son propriétaire à la suite d'une perte ou d'un vol), ou greylisté (lorsque le téléphone a été bloqué par l'opérateur réseau à la suite de factures impayées) ou whitelisté (lorsque le téléphone ne peut pas être utilisé dans certaines pays).

8.2 Seconde Offre de Rachat

Si le Repreneur formule une Seconde Offre de Rachat, le Particulier dispose alors de sept (7) jours ouvrés pour accepter ou refuser cette nouvelle offre via son Espace Client.

Si le Particulier accepte la Seconde Offre de Rachat, la vente est considérée comme ferme. Le Repreneur devient dès lors propriétaire du Produit et doit payer le prix de la Seconde Offre de Rachat formulée. Le Repreneur dispose d'un délai de deux (2) jours ouvrés pour effectuer le paiement du prix du Produit au profit du Particulier sur sa Cagnotte Pix ou sur le compte bancaire de ce dernier, étant précisé que le délai effectif de réception du prix peut varier selon le délai de traitement bancaire.

Si le Particulier refuse la Seconde Offre de Rachat, la vente est réputée n'être jamais intervenue. Le Repreneur dépositaire du Produit s'engage alors à le renvoyer au Particulier dans les conditions prévues dans les conditions prévues à l'article 13.

Si le Particulier ne donne aucune réponse dans les sept (7) jours suivant la Seconde Offre de Rachat, le Particulier sera réputé avoir accepté celle-ci dans les conditions précitées. Le Repreneur paiera le montant de la Seconde Offre au Particulier.

8.3 Offres de Reprise ultérieures

Le refus de la Seconde Offre de Rachat ne fait pas obstacle à la possibilité pour le Repreneur de proposer une nouvelle Offre de Rachat au Particulier à la suite de son refus. Dans ce cas, les dispositions de l'article 8.2 s'appliquent.

En cas de refus par le Particulier de la Seconde Offre de Rachat, le Repreneur s'engage à générer un bon de retour via le Site et à renvoyer le Produit au Particulier, au plus tard dans les deux (2) jours ouvrés suivant la notification de refus par le Particulier sur son Espace Client.

Article 9 – Transfert des risques

Une fois le Produit envoyé au Repreneur par le Particulier, le transfert des risques, notamment les risques de perte, de vol et de détérioration du Produit s'opère à compter de la réception du Produit par le Repreneur.

En cas de renvoi du Produit par le Repreneur au Particulier, le transfert des risques s'opère à compter de la réception du Produit par le Particulier.

Article 10 – Envoi du Produit au Repreneur

Le Particulier qui accepte une Première Offre de Rachat s'engage à :

- a) Télécharger via son Espace Client le bon de cession qui recense son identité complète, le modèle et l'état du Produit, l'identité du Repreneur, le prix proposé par celui-ci correspondant au montant de la Reprise, et le montant total de la Reprise incluant le Bonus éventuel si le Particulier a opté pour le paiement sur sa Cagnotte Pix, puis à l'imprimer, le remplir, le dater, et le signer pour enfin l'insérer dans le colis contenant le Produit à envoyer.
- b) Envoyer le Produit qu'il vend au Repreneur dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables soit (i) en utilisant le Kit d'Envoi qu'il reçoit gratuitement dans sa boîte aux lettres et qui lui permet d'envoyer son Produit au Repreneur sans frais soit (ii) en emballant solidement le Produit et en utilisant le bon de transport prépayé mis gratuitement à sa disposition sur son Espace Client, qu'il doit alors imprimer et apposer sur son colis avant de l'envoyer au Repreneur ;
- c) Veiller à emballer le Produit de manière adaptée afin de garantir l'intégrité du Produit et les risques liés à l'envoi du Produit, étant précisés que ceux-ci sont à la charge du Particulier. Il est conseillé au Particulier de photographier le colis préalablement à son envoi.

Article 11 – Paiement du Produit

Le Prix du Produit repris par le Repreneur est versé pour le compte du Repreneur par PIXMANIA GROUP, soit (i) sur le compte bancaire dont le Particulier a renseigné au préalable l'IBAN et le code BIC sur le Site à l'exclusion de tout autre compte bancaire, soit (ii) sur la Cagnotte Pixmania du Particulier lorsque celui-ci a opté pour ce mode de paiement.

Les modalités de reversement au Repreneur du Prix du Produit sont prévues par les CGU Vendeur.

Article 12 – Retour de Produit non conforme

12.1 Lorsque le Produit n'est pas conforme aux déclarations faites par le Particulier, conformément à l'article 3.2 des présentes, le coût du transport pour le renvoi du Produit est à la charge du Particulier.

Dans le cas contraire, le coût du transport pour le renvoi du Produit sera à la charge du Repreneur, dans les conditions prévues dans les présentes.

12.2 Si le Particulier refuse le renvoi du Produit non conforme à ses frais, ou s'abstient de répondre dans un délai de quarante-cinq (45) jours, le Repreneur sera alors libre de procéder au déblocage du Produit non conforme en vue de son reconditionnement après avoir procédé à au moins trois (3) relances.

12.3 Le Particulier est responsable de l'adresse postale indiquée sur son Espace Client. En cas d'erreur dans l'adresse postale indiquée sur le Site, le Repreneur ne saurait être tenu responsable.

Article 13 – Non-respect des conditions de reprise par le Particulier – Informations manquantes

Dans l'hypothèse où les conditions de reprise ne seraient pas respectées par le Particulier (refus ou omission), ce dernier ne pourra pas bénéficier du Service de Reprise.

Dans le cas où les informations requises à l'article 10 (téléchargement de la pièce d'identité et bon de cession) n'auraient pas été fournies par le Particulier, trois (3) relances minimum seront envoyées au Particulier sur une période de quarante-cinq (45) jours. A l'expiration de la période de relances, le Particulier RECONNAÎT ET ACCEPTE que le Produit ne lui sera pas retourné par le Repreneur qui sera LIBRE DE RECONDITIONNER LE PRODUIT SANS OBLIGATION DE PAIEMENT au Particulier.

Dans l'hypothèse où le Particulier n'aurait pas fourni ses informations bancaires dans un délai de soixante (60) jours, le paiement de la reprise sera bloqué par le partenaire de paiement.

Article 14 – Données Personnelles

En complément de la Politique de confidentialité accessible sur le Site, le Client est informé que l'ensemble des données collectées par PIXMANIA dans le cadre de la Reprise est utilisé à des fins de traitement et de paiement de la Reprise, et le cas échéant, afin que le Repreneur puisse répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Les données collectées ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

Article 15 – Dispositions diverses

15.1 Modification des CGR

Les présentes CGR sont applicables à compter de leur publication.
PIXMANIA se réserve le droit, à tout moment, de modifier en tout ou partie les CGR.

15.2 Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGR sont tenues pour non valides ou déclarées comme tel en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

15.3 Renonciation

Le fait que le Repreneur ou le Particulier ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGR ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

15.4 Loi applicable

Les présentes CGR sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation, leur validité et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises.

ANNEXE 1 : CRITÈRES DE GRADING

	Etat neuf	Excellent état	Très bon état	Bon état	État cassé ou non fonctionnel
Apparence	Produit neuf	Écran : parfait état, aucune rayure Clavier : parfait état, aucune rayure Coque : peut présenter des micro-rayures à peine visibles (invisibles à 20 cm)	Écran : parfait état, aucune rayure Clavier : peut présenter des micro-rayures imperceptibles au toucher Coque : peut présenter des micro-rayures visibles à 20 cm	Écran : peut présenter des micro-rayures, invisibles une fois l'écran allumé Clavier : peut présenter des traces d'utilisation et des rayures perceptibles au toucher Coque : peut présenter des traces d'usure visibles et perceptibles au toucher (rayures et/ou impacts)	Appareil cassé
Etat technique	Produit neuf fonctionnel	Score de durabilité le plus élevé Le risque de rencontrer des problèmes techniques est proche de zéro	Les scores de durabilité de ce produit sont supérieurs à la moyenne Le risque de rencontrer des problèmes techniques est faible	Meilleur rapport qualité-prix Les scores de durabilité de ce produit sont dans la moyenne du reste des produits proposés	Non fonctionnel